



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
**Direction régionale
de l'Abitibi-Témiscamingue
et du Nord-du-Québec**

Rouyn-Noranda, le 26 avril 1993

CERTIFICAT D'AUTORISATION

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES

Service des titres d'exploitation
5700, 4e Avenue Ouest
Bureau A-115
Charlesbourg (Québec)
G1H 6R1

N/Dossier : 7610-10-01-80004-00
1060925

V/Dossier : 33F#001A

OBJET : Exploitation de la sablière N-1-4A

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation reçue le 6 novembre 1992 et complétée le 16 avril 1993, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-haut mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation de la sablière N-1-4A dans la municipalité de la Baie James. Cette sablière se situe à 53°36' de latitude nord et 77°40' de longitude ouest. Cette sablière aura une superficie de 28 250 m².

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7610-10-01-80004-00
1060925

Le 26 avril 1993

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation:

TYPE DE DOCUMENT	DATE	SIGNATAIRE
<u>LETTRES À</u>		
Francine Audet	16-04-1993	André Ouellet
Noël Savard	22-01-1993	Robert L'Africain
Francine Audet	17-11-1992	Paul Plante
Formulaire de demande de certificat d'autorisation	30-10-1992	André Ouellet

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat et documents

L'activité autorisée peut être entreprise à compter de la date des présentes.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre de l'Environnement,



NOËL SAVARD
Directeur régional

NS/FA/c1